

# INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS DU BUGÉY

**IFSI / IFAS**

180 Rue de la Forestière – BP 36  
01 110 HAUTEVILLE LOMPNES  
Tél. : 04.37.61.67.10  
Fax : 04.37.61.67.11  
Site : [www.ifsihauteville.com](http://www.ifsihauteville.com)



## TARIFS APPLIQUES POUR LES FRAIS DE SCOLARITE 2019

Vous trouverez ci-dessous les tarifs appliqués pour la rentrée de septembre 2019 afin de déposer une demande de prise en charge des frais de scolarité par la Région ARA, le Pôle Emploi, employeurs, OPCA, autres organismes.....

<b>DIPLOME D'ETAT AIDES SOIGNANTS – DEAS</b> <b>Rentrée de septembre 2019</b>	Cout de la formation
<b>Parcours complet</b> modules 1 à 8 et AFGSU 2 pour la Région et le Pôle emploi	5 000 €
<b>Parcours complet</b> modules 1 à 8 et AFGSU 2 pour les salariés en formation professionnelle (établissements public et privé), OPCA, FONGECIF, UNIFAF, UNIFORMATION.....	5 500 €
<b>Parcours allégé (dite passerelle)</b> Fixé selon le règlement relatif à la prise en charge du cout pédagogique des formations paramédicales de niveau V suite à l'union de la région Auvergne Rhône Alpes et au partenariat avec le Pôle emploi, en date du 3 juin 2016.	
Bac Pro ASSP (modules 2/3/5 et AFGSU 2+ 12 semaines de stage)	2 993 €
Bac Pro SAPAT (modules 2/3/5/6 et AFGSU 2 + 14 semaines de stage)	3 325 €
Pour les titulaires d'un diplôme d'Etat d'auxiliaires de puériculture Modules 1 / 3 et AFGSU 2 soit 336 heures	2 993 €
Pour titulaires d'un diplôme d'Etat d'ambulancier Modules 1/ 3/ 6 / 8 et AFGSU 2 soit 406 heures	3 658 €
Pour les titulaires d'un diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale ou de la mention complémentaire aide à domicile Modules 2 / 3 / 6 / 8 et AFGSU 2 soit 336 heures	2 993 €
Pour les titulaires d'Etat d'aide médico-psychologique Modules 2 /3 /6 + AFGSU 2 soit 301 heures	2 660€
Pour les titulaires du titre professionnel d'assistant de vie aux familles Modules 2/ 3 / 6 / 7 8 et AFGSU 2 soit 371 heures	3 325€

<b>DIPLOME D'ETAT INFIRMIERS – DEI</b> <b>Rentrée de septembre 2019</b>	Cout de la formation
Droit d'inscription par année scolaire pour tous les étudiants	Suivant arrêté ministériel (170 euros en 2018)
Frais de scolarité (pédagogique) pour tous les étudiants	85 €
Pour l'inscription à l'IFSI pour les étudiants en formation professionnelle ou reconversion (tarif annuel)	
- avec une prise en charge à 100 % par un OPCA, un employeur, FONGECIF, UNIFAF.....	6 500 €
- Pour les étudiants bénéficiant d'une indemnisation Pole Emploi (AFF, AREF.....) - avec une prise en charge partielle, aucune contribution complémentaire ne sera demandée à l'étudiant	0